

Communiqué, 18 mars 2020

Coronavirus

Horaire de transition en trois étapes - forte réduction des transports publics lundi, offre de base maintenue

- **Face à la situation exceptionnelle, le secteur des transports publics met tout en œuvre pour maintenir une offre de base couvrant les besoins de la vie sociale et économique. L'offre de base des transports publics permettra de respecter la distanciation sociale recommandée par la Confédération. Les trains circuleront dans la mesure du possible en longueur maximale. L'obligation de voyager avec un billet reste valable.**
- **En tant que gestionnaires des transports publics sur rail et route, les CFF et CarPostal ont convenu de principes de réduction de l'offre de transports publics en concertation avec l'Office fédéral des transports (OFT). Sur cette base, les CFF ont très rapidement élaboré une réduction de l'offre.**
- **L'horaire de transition sera introduit en trois étapes à partir du jeudi 19 mars 2020. Les modifications les plus importantes pour la clientèle entreront en vigueur le lundi 23 mars 2020. L'horaire de transition s'appliquera jusqu'à nouvel ordre et au minimum jusqu'au 26 avril 2020.**
- **L'horaire en ligne est continuellement adapté. Pendant cette période de transition d'ici le jeudi 26 mars 2020, l'horaire du lendemain sera systématiquement disponible la veille, au plus tard à 20 heures.**

La situation exceptionnelle liée au coronavirus a d'ores et déjà entraîné un net recul de la demande, et une nouvelle baisse de la fréquentation des transports publics est attendue. En outre, les entreprises de transport sont confrontées aux premiers problèmes de main-d'œuvre. En tant que gestionnaires des transports publics, les CFF et CarPostal ont donc décidé de réduire l'offre en concertation avec l'Office fédéral des transports. Ces mesures sont nécessaires pour pouvoir assurer le bon fonctionnement des transports publics aussi longtemps que possible avec une offre réduite. L'offre de base des transports publics permettra de respecter la distanciation

sociale recommandée par la Confédération. Dans toute la mesure du possible, la longueur des trains en circulation ne sera pas réduite.

Les concepts d'horaire pour l'ensemble du trafic grandes lignes et du trafic régional ont été refondus; jamais encore un changement d'horaire n'a été effectué en si peu de temps. La réduction de l'offre se fera en trois étapes, pour tenir compte de la complexité de l'opération. Les premières et dernières liaisons de la journée ne sont pas concernées et circulent normalement.

Même si l'offre de base est garantie, les entreprises de transport prient les voyageurs de consulter systématiquement l'horaire en ligne. Dès dimanche prochain, celui-ci sera actualisé quotidiennement avant 20 heures, une fois que les modifications de l'horaire auront été introduites dans les systèmes respectifs.

Étape 1: à compter du jeudi 19 mars

- Les trains supplémentaires en trafic grandes lignes sont supprimés aux heures de pointe
- Les trains de nuit ne circulent plus, la gare de Zurich est fermée durant la nuit
- Les trains internationaux circulent en Suisse exclusivement jusqu'à la frontière

Étape 2: trafic grandes lignes et trafic régional transfrontalier à compter du lundi 23 mars

Zoug	Ligne	Modification
IC2	Zürich HB–Zug–Lugano	Suppression partielle
IC4	Zürich HB–Schaffhausen	Suppression
IR36	Basel SBB–Brugg AG–Zürich HB(–Zürich Flughafen)	Suppression
IR37	Basel SBB–Aarau–Zürich HB(–St. Gallen)	Suppression Zürich HB–St. Gallen
IR75	Luzern–Zürich HB–Konstanz	Suppression Zürich HB–Konstanz
IR90	Genève-Aéroport–Lausanne–Brig	Suppression partielle
RE	Annemasse–Genève–Lausanne–Vevey/St-Maurice	Suppression entre Annemasse et Genève
S	Léman Express	Suppression partielle
S	TILO	Suppression partielle

Étape 3: trafic grandes lignes à compter du jeudi 26 mars

Zoug	Ligne	Modification
IC1	Genève-Aéroport–Bern–Zürich HB–St. Gallen	Suppression Zürich–St. Gallen
IC3	Basel SBB–Zürich–Chur	Suppression partielle
IR16	Bern–Olten–Brugg AG–Zürich HB	Suppression Bern–Olten
IR17	Bern–Burgdorf–Olten(–Zürich HB)	Suppression
IR75	Luzern–Zürich HB–Konstanz	Suppression des trains supplémentaires aux heures de pointe
RE	Olten–Luzern	Suppression

Les informations détaillées relatives à l'horaire de transition en trafic régional seront communiquées par les cantons, les communautés de transport ou les entreprises de transport.

Obligation de voyager avec un billet toujours valable

L'obligation de voyager avec un titre de transport reste valable même durant l'horaire avec offre de base en transports publics. Les billets individuels peuvent être entièrement remboursés. Les conditions tarifaires habituelles s'appliquent pour les abonnements. Les abonnements généraux peuvent être déposés gratuitement durant 30 jours.

Pour les remboursements, il est possible de consulter www.cff.ch/remboursement. Les collaboratrices et collaborateurs de Dialogue clientèle s'attèlent à traiter l'ensemble des demandes, mais les délais de réponses sont malheureusement plus longs en raison de la situation. Les CFF remercient leurs clients pour leur compréhension. De plus amples informations sur les questions tarifaires figurent sur www.allianceswisspass.ch/tarifs.

Dès le jeudi 19 mars 2020, plus aucun billet dégriffé ni plus aucune carte journalière dégriffée ne seront vendus, comme l'ont décidé les CFF en qualité de gestionnaire des transports publics sur rail. La suspension des ventes s'appliquera pendant toute la durée de l'horaire restreint. En l'état actuel, cette suspension demeurera en vigueur jusqu'au 26 avril 2020. Tous les titres de transport déjà achetés resteront valables. Si la relation concernée n'est pas proposée dans le cadre de l'horaire restreint, il sera possible de faire valoir le billet dégriffé sur la relation suivante.

Les entreprises de transport prient les voyageurs de consulter l'horaire en ligne et d'acheter leurs titres de transport via Internet ou les applications.

Les entreprises de transports publics suisses sont conscientes des vastes répercussions de la réduction de l'offre et déplorent ces circonstances. Les transports publics resteront à la disposition de l'ensemble des personnes habitant en Suisse. Les entreprises prient leurs clientes et clients de respecter les instructions de l'Office fédéral de la santé publique, d'accomplir uniquement les déplacements strictement nécessaires et de rester confinés s'ils présentent des symptômes.

Les clientes et clients des transports publics en parfaite santé qui doivent impérativement se déplacer seront priés de respecter les mesures suivantes:

1. Consulter l'horaire en ligne avant chaque déplacement; celui-ci est régulièrement actualisé.
2. Acheter ses titres de transport par voie électronique (par exemple sur le site Internet ou sur l'application d'une entreprise de transport).
3. Respecter les règles d'hygiène émises par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Pendant les premiers jours, des ruptures de correspondance ne seront pas à exclure, le temps que les transports publics suisses s'adaptent à la cadence réduite. En cas de correspondance ratée, les titres de transport resteront valables de manière illimitée.

Les horaires d'ouverture des Centres voyageurs seront adaptés au cas par cas en fonction du recul de la demande lié à l'horaire restreint et à des fins de protection du personnel.

Les services bagages des entreprises de transport seront suspendus temporairement. Le dernier jour de vente est fixé au mercredi 18 mars 2020.

Le [communiqué de presse des entreprises de transports publics publié le vendredi 13 mars](#) donne plus de précisions sur la protection des voyageurs et du personnel, sur l'information à la clientèle et sur la souplesse commerciale.

Informations complémentaires

- Informations des CFF: <https://news.sbb.ch/fr/article/95750/coronavirus-restrictions-en-traffic-ferroviaire>
- Informations de l'Office fédéral de la santé publique: <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/massnahmen-des-bundes.html>